

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET CCAS

(Point n°3)

D 24-029

Date de Convocation :
11 décembre 2024

Date d'affichage :
26 décembre 2024

Nombre de membres
En exercice : 17

Présents :
10 présents jusqu'au point n° 1
11 présents à partir du point n°2
10 présents à partir du point n° 10

Votants :
11 votants jusqu'au point n° 1
13 votants à partir du point n°2
12 votants à partir du point n°10

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18h00,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mme Christine MAHERAULT, M. Francis NICAISE, Mme Fabienne AUDOUARD, M. François GERNIER, M. Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET (jusqu'au point n°9), Mme Françoise KLEFFERT, Mme Christine DAVID, Mme Stéphanie LAVAUT (à partir du point n° 2).

Absents excusés : Mme Christelle DOUIS, Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mme Isabelle VIVIER, Mme Françoise HECQUET (à partir du point n°10), Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Agnès FERAY, M. François DOUIS, Mme Stéphanie LAVAUT (jusqu' au point n° 2)

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.
Madame Christelle DOUIS a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX
Madame Christelle CHENEGRIN a donné pouvoir à Madame Stéphanie LAVAUT

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget principal du CCAS de l'exercice 2024 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
65821 – Déficit des budgets annexes		6 000.00 €		
65 – Autres charges de gestion courante		6 000.00 €		
64131 – Rémunération	6 000.00 €			
012 – Charges à caractère de personnel	6 000.00 €			
706888 – Autres (Autres redevances et droits)				944.00 €
70 – Produits des services				944.00 €
75888 – Autres (Produits de gestion courante)				966.00 €
75 – Autres produits de gestion courante				966.00 €
6811 – Dotations aux amortissements		1 910.00 €		

042 - Opérations ordre transf. entre section		1 910.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	6 000.00	7 910.00 €		1 910.00 €
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2138 – Autres constructions		1 910.00 €		
21 – Immobilisations corporelles		1 910.00 €		
281838 - Amortissements des biens				1 910.00 €
040 – Opérations ordre transf. entre section				1 910.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1 910.00 €		1 910.00 €

La décision modificative n° 1 sur le budget du CCAS s'équilibre à hauteur de 1910 € en section de fonctionnement et 1910 € en section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-4,

Considérant la délibération n° 24/11 du 9 Avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVER la décision modificative n° 1 sur le budget du CCAS selon l'état ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	2		

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S.

Signature

Anne-Marie PHILIPPEAUX